L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 18 OCTOBRE 1889.

Théâtre de l'Opéra.

Mme et M. Maugé, accompagnés de leurs deux enfants—Frédéric et Charles sont arrivés hier matin à sept heures. En florissante santé le quatuor, et tous heureux de revoir la Nouvelle-Orléans, où les attendait un chaleureux accueil, qui leur a fait vite oublier les fatigues d'une traversée beaucoup trop mouvementée parfois, semble-t il.

L'Atlantique se livre souvent à ces méchantes boutades; quand ce ne serait que pour prouver qu'il n'a rien de commun avec le Pacifique.

Au moment de s'engager dans l'engrenage, fort compliqué toujours, du théâtre, nous estimons que M. Maugé a besoin de quelques heures de repos, repos relatif tout au moins.

Donc nous nous sommes abstenu de nous presser devant lui en point d'interrogation. Nous nous sommes contenté de lui serrer cordialement la main; de le féliciter, ainsi que Mme Maugé, des efforts auxquels ils se sont livrés, et de leur redire avec quelle affectueuse impatience on les attendait ici.

Non; aucune question de notre part sur le résultat de ces efforts, mais nous croyons savoir qu'ils ont été heureux; et puis nous voici tout près de la date à laquelle sera faite la preuve concluante; mieux vaut conséquemment attendre le lever du rideau.

Celui-ci aura lieu, à moins d'empêchement imprévu, le mardi 5 novembre et *les Huguenots* nous vaudront de connaître, en une soirée, la plus grande partie de la tête de troupe.

L'attaque est bien choisie; elle est décisive et témoigne de la confiance absolue du directeur dans les artistes qui vont faire campagne durant cette saison 1889-1890, reprendre le grand répertoire favori du public, de tous les publics, à parler vrai, et y ajouter tout au moins deux ouvrages de la plus haute portée: *le Cid*, de M. Massenet; *le Roi d'Ys*, de M. Lalo.

Nous pourrions bien, dès aujourd'hui, vous entretenir de la transformation de l'Opéra, en deçà, au delà de la rampe; de la libéralité intelligente déployée par l'Association; des garantis de stabilité qu'elle donne ainsi à notre scène lyrique française; de l'appui qu'elle prête d'une façon si pratique à la direction, mais nous estimons que mieux vaut aborder ce sujet quand les travaux seront achevés et aussi quand la troupe sera parmi nous.

Cette troupe arrivera à New York vers le 24 ou 25 octobre, et à la Nouvelle-Orléans vers le 27 ou 28.

M. Furst, premier ténor dont le passé brillant est connu de quiconque s'est mêlé de théâtre, la précédera ici.

Il est attendu demain matin à la Nouvelle-Orléans. Cela dit, nous n'avons plus qu'à renouveler à Mme et M. Maugé nos compliments de bienvenue, et en cela nous sommes l'écho de tout un monde d'amis.

Tout ce que l'on nous a dit et écrit à l'endroit de leurs artistes—chant, ballet, orchestre—nous laisse espérer que cette fois encore la tâche de critique nous sera facile, nous sera douce.

MM. Rolling.

Nous avons reçu hier la bonne visite de nos amis: MM. Hubert et William H. Rolling, les deux éminents professeurs de piano que tous connaissent ici et qu'entoure l'estime de tous aussi.

Ces deux artistes reviennent de Paris et nous avons pris plaisir à les écouter parler des splendides exécutions—symphoniques surtout—qu'ils y ont entendues. Nul ne pourrait mieux qu'eux apprécier de telles fêtes musicales.

On le sait, MM. Rolling sont des travailleurs infatigables, tout dévoués à leur art; et à peine arrivés, les voilà prêts à reprendre la vaste clientèle qu'ils se sont formée.

Nous leur devons bien des remerciments pour un précieux ouvrage illustré qu'ils ont bien voulu nous remettre, ainsi que pour la mélodie, la rêverie: *Dodo, bébé*, paroles de M. G. Dessommes, musique de M. W. H. Rolling.

Nous avons déjà noté, à cette même place, l'accueil fait par la direction du journal parisien *l'Orphéon* à cette gracieuse composition. *L'Orphéon* l'a acquise de M. W. H. Rolling et l'a publiée aussitôt.

Dodo, bébé! qui va figurer au programme de plusieurs concerts à Paris, sera mis en vente, croyons-nous, aux magasins de musique de MM. Louis Grunewald et Philip Werlein. L'édition en est charmante; elle sera bientôt sur tous les pianos.

Grand Opera House.

Public nombreux hier encore au Grand Opera House; le nom de Mlle Lillian Lewis a décidément son effet sur la recette. Elle paraissait dans ce que l'affiche dénomme *Dona Sol*, nous ne savons, en vérité, pourquoi. Ainsi que nous l'écrivions l'autre jour, il s'agit ici de l'*Hernani* d'Hugo. Mais hélas! à quel impitoyable massacre s'est livré là M. Lawrence Marston, l'adaptateur!

Cela est une monstruosité, nous ne pouvons nous défendre de l'écrire. L'œuvre si grande, si émouvante, est réduite aux plus mesquines proportions; il n'en reste rien qu'un scenario incomplet, terne, où il semble qu'on ait pris à plaisir d'étouffer tout ce souffle immense qui passe dans les cinq actes de Victor Hugo.

C'est une longue attaque à plume armée. Comment s'imaginer, en subissant la version de M. Marston, qu'*Hernani* fut, pour ainsi dire, le drapeau d'une révolution littéraire.

Nous n'entrerons donc pas dans les détails de cette lamentable adaptation; nous nous contenterons d'écrire que, malgré M. Marston, Mlle Lillian Lewis y a obtenu du succès, succès très mérité dans quelques scènes; elle a de la chaleur, et souvent aussi de l'élévation dans l'accent.

Ce soir: *New Magdalen.*

Théâtre St-Charles.

Hop, hop! le succès va bon train au St-Charles; et ce qui est plus rare, les sujets ne se jalousent point dans cette troupe; la réussite de l'un ne porte jamais ombrage à l'autre, et là tout marche ou, si vous le préférez, galope avec harmonie.

Le galop est en effet parfois l'allure des pensionnaires actuels de M Gilbert; pensionnaires qui, pour être rangés parmi les bêtes, n'en sont pas moins fort intelligents.

Il est probable, du reste, que vous les connaissez déjà, ces chevaux, ponies et mulets, dont M. Bristol, un dresseur incomparable, a obtenu de si surprenants effets. Depuis leur dernière visite à la Nouvelle-Orléans ils ont encore augmenté leur répertoire et nous vous engageons vivement à ne point manquer de voir ces représentations.

Académie de Musique.

La troupe de M. W. H. Power a annoncé qu'elle occuperait toute la semaine avec une seule et unique pièce; ce qui, d'ailleurs, est coutume très répandue parmi les compagnies *on the road*. L'ouvrage ainsi choisi est l'un des nombreux mélodrames irlandais de M. Dion Boucicault: *The Ivy Leaf* et jusqu'ici il a fait bon chemin; on applaudit les interprètes, et les recettes sont fort satisfaisantes.

The Ivy Leaf restera sur l'affiche jusqu'à demain soir inclusivement. Donc trois représentations encore: celle d'aujourd'hui; la matinée et la soirée de demain.

Dimanche première représentation de la comédie-drame: *The main line.*

Musée-Théâtre.

Le programme qui vient d'être substitué à celui de la semaine précédente, a son prix. Il est attrayant dans ses diverses parties; les visiteurs se plaisent à faire halte aux deux étages du Musée-Théâtre. Ils y trouvent un groupe de femmes égyptiennes, d'un type connu; des albinos; un quadrumane, avec son petit, véritables phénomènes vivants; une troupe d'opérette et des marionnettes italiennes qui font le bonheur des enfants.

Cette série de spectacles commencée hier, se continuera jusqu'à jeudi prochain.

Représentations de 11 heures du matin à 10 heures du soir. Prix d'entrée, 10 cents.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1889 —Indications: Pour la Louisiane — [illegible] légères, température stationnaire.

Température du 17 octobre 1889
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens, No 143 rue du Canal.
Entre Commune et [illegible]

	Fahrenheit
7 heures du matin	[illegible]
Midi	[illegible]
3 P. M.	[illegible]
6 P. M.	[illegible]

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Joseph B. Buisson à Mlle Joséphine B. Gasset.
John Walsh, Jr., à Mlle Caroline Appel.
[illegible] Benoit à Mlle Christina Stewart.
Robert Peterson à Mlle Celestine Richards.
Dennis M. Lang à Mlle Mary Fitzgerald.
Thomas Tiernan à Mlle Margaret Hayes.

Naissances.

Mme Louis J. Valton, un garçon.
Mme Henry Dupas, une fille.
Mme Constant P. Muller, une fille.
Mme Henry R. L. Ehrensing, un garçon.
Mme Frank E. Goldthwaite, une fille.
Mme Chas. Lascano, un garçon.
Mme Chas. O. Donnaud, un garçon.
Mme Richard Walsh, un garçon.
Mme Dennis Devun, un garçon.

Décès.

Mme Elizabeth Helmbeck, 19 ans, 224 rue St-Pierre.
Mme N. M. Washburn, 67 ans, coin avenue Napoléon et rue Tchoupitoulas.
Capt. Richard L. Robertson, 92 ans, paroisse Ascension.
Geo. A. Meilleur, 3 mois rue Claiborne, près Ursulines.
Mme veuve Catherine Hermann, 44 ans, 33 rue Valence.
Virginia Fritz, 14 jours, coin des rues Madison et Jeannette.
Geo. Burns, 3 jours, coin Promenade Carondelet et rue Prieur.
John A. De Priest, 2 mois, 383 rue Julie.
Mme veuve Catherine Wolf, 84 ans, coin des rues Sixième et Annonciation.
Mme Modeste Gabé, 103 ans, 38 rue Jackson.
Chas. C. Anderson, 50 ans, 248 rue des Magasins.
*John A. Marks, 4 ans, rue White, près Gravier.
Thomas McCormack, 82 ans, 105 rue Claiborne, côté nord.

*Diphthérie.
Les endroits suivants ont été signalés: Nos 436 rue Liberté et 500 rue Septième.

Cour Civile de District.—Henry Greff contre le Dr Thos Nagle pour obtenir la dissolution de leur association pour la fabrication de la gomme à chiquer.

L'Etat contre N. & H. W. Catherwood pour $500 de licence pour l'année 1889.

A. W. Cummings contre A. Monteleone et sa femme, *in solido* pour $200.

Kobt. Pigram contre Isaac Davis pour $364.

Octave Morel et Alf. Goldthwaite contre A. Monteleone pour $500.

Pierre Duprat contre Ben Dennis et Michel Burns pour s'être mis en possession de certaines propriétés.

Le Bureau d'amortissement de la dette publique contre le contrôleur O. Thoman pour obtenir une injonction l'empêchant de porter aucun changement aux taxes dues pour 1889 et de se conformer au rapport du comité d'assessement adopté par le Conseil le 11 avril par l'ordonnance No 3940.

Le même Bureau demande aussi l'émission d'une injonction contre J. N. Hardy, trésorier, l'empêchant de percevoir les taxes de 1889 et empêchant aussi le bureau des assesseurs de faire aucun changement aux assessements de 1889.

Les demandeurs déclarent nulles et illégales les mesures prises par le comité du Conseil et demandent une injonction perpétuelle.

Cour Criminelle.—Emile Laise, coups et blessures—Ordonnance de non lieu.

2me Cour de Recorder.—Hier a été amené devant le juge de la 2me Cour de Recorder, par le caporal Devaney, une petite fille de 14 ans qui avait à répondre à une accusation de vagabondage. L'agent a déclaré l'avoir arrêtée la veille au soir dans une maison mal famée, et son père a lui-même avoué l'avoir fait interner à la maison du Bon Pasteur d'où elle était sortie sur sa promesse de mener une conduite régulière.

Au lieu de cela, elle a repris sa vie de vagabondage, découchant presque tous les soirs. Mlle a déclaré que tout ce que son père avait dit était vrai, mais que si on lui permettait de retourner sous le toit paternel, elle s'amenderait. Le juge a acquiescé à cette demande, et père et fille ont quitté la Cour ensemble.

Une autre affaire a été aussi plaidée à la Deuxième Cour, dans laquelle un nommé Aug. Coulon est accusé de menaces et de bris de paix par une femme qu'il prétend être la sienne, mais qui, en réalité, ne fait que partager son toit. La plaignante prétend que Coulon la surveille et l'empêche de sortir, qu'il la menace à l'occasion et prétend lui imposer ses volontés.

Le juge a informé Coulon qu'il n'avait nullement le droit d'agir ainsi avec une femme qui n'est point la sienne, et, tandis qu'elle a été renvoyée chez elle, il a été maintenu pour répondre à une accusation de voies de fait sur l'agent qui l'a arrêté.

Affaires municipales.—Le contrôleur O. Thoman a déclaré hier que depuis longtemps la ville ne s'était trouvée autant à son aise, financièrement parlant, car il y a au trésor une somme suffisante pour subvenir à tous les frais pendant deux mois sans être obligé d'attendre aucune rentrée de fonds.

Tout au contraire, en 1887 et 1888, la ville, à cette période de l'année, n'avait que des dettes.

—Le commissaire Lèche a fait prévenir le président de la compagnie des eaux d'avoir à faire ouvrir les bouches à incendie dans les quartiers reculés où le manque d'eau commence à se faire sentir.

Le comité de finances a décidé de porter au débit du Police Board, la somme de $127,65 dépensée pour rameuer du Texas le fugitif Grady et les $300 votés par le Conseil pour être payés à Me Henriques pour la dépense de l'agent Schultz.

Le comité a décacheté les diverses soumissions d'offres pour l'extinction des incendies dans le 6me district; la Firemen's Charitable Association offre de prendre charge du contrat pour $26,000 payables mensuellement.

Pour la fourniture de la viande: Jean Dubarry, 4c. la livre et Wm. Fagan & Cie 5c.

Pour celle du pain: W. Smith, 3 1[8c. par livre, M. Laferranderie, 3 1[4c. par livre.

Pour celle des médicaments: Wm. Bogel est le seul qui ait soumis une offre.

Pour la perception des taxes et licenses arriérées: Hogd Posey, 4 0[0 sur les sommes perçues; W. Morgan Greeley, 3 2[5 0[0; W. J. Comerford, 5 0[0.

Arrestation de pugilistes.—Hier matin, à 2 heures, le capt. Journée, ayant appris que Andy Brown et Charles Johnson, deux pugilistes de l'Eden Theatre, devaient, dans la matinée, avoir une rencontre décisive, les a fait arrêter pour avoir prémédité de troubler la paix publique. Ils ont été requis de fournir chacun $250 de cautionnement.

Les brasseries.—Il est de nouveau question de l'achat par un syndicat anglais de toutes les brasseries de la ville pour compléter le *trust*, que les membres de ce syndicat ont l'intention de fonder avec les nombreuses brasseries dont ils projettent l'achat dans d'autres villes.

Ceux des actionnaires qui tiendraient à conserver leurs actions auraient le privilège de les échanger contre des actions émises par le syndicat et dont la valeur sera plus grande que celle des actions qu'ils possèdent.

Les diverses brasseries ont déjà fixé comme suit le prix de leurs aménagements respectifs, au cas où elles consentiraient à accepter la combinaison proposée.

Louisiana, $800,000; Southern, $800,000; Weckerling, $400,000; Crescent City, $700,000; Lafayette, $300,000; Pelican, $300,000.

Levées.—Le colonel A. Lewis, ingénieur d'Etat, est de retour de la paroisse Plaquemines où il vient de faire les préparatifs nécessaires à l'exécution de travaux projetés dans cette paroisse. Les levées Fort St-Louis, Rosalie et Union sont en réparation. On exhausse le niveau tout en les fortifiant. On travaille aussi aux levées de Terre aux Bœufs et aux levées des plantations Bel Air, Fairview et Fanny.

Mélasse de la nouvelle récolte.—Il est arrivé hier à la Nlle-Orléans trois lots distincts de mélasse de la nouvelle récolte. Cet envoi est le premier de la saison. Le premier lot comprend 33 barils, expédiés par M. C. Randolph, propriétaire de l'habitation Blythewood, à MM. Flower & King, qui l'ont vendu à MM R. Carey & Co. au prix de 70 cts le gallon. La mélasse a été classée "Strict Prime".

Le second lot, se composant de 16 barils, vient de l'habitation Golden Ridge. Consigné à M. M. Henri Maspéro, il a été vendu à R. Carey & Co., au taux de 65 cts. le gallon. Classé "prime".

Le troisième lot, 19 barils, a été consigné à Lanaux Sons qui l'ont vendu à Delgado & Co. à raison de 57 cts le gallon. Il provient de l'habitation de Ivy Bank et est classé "Good fair".

Le nouveau [illegible] ... [illegible] fin à [illegible] de [illegible] prolonger au [illegible] la prompte expédition des [illegible] qu'il prendrait [illegible] les requêtes qui [illegible] et ferait savoir aux [illegible] jour où l'on aura besoin de [illegible] services.

[illegible] du sous-collecteur, Gen. [illegible] Badger, M. Calvin H. Moore continue à remplir ces fonctions. On attend, toutefois, le nouveau titulaire aujourd'hui même.

L'ex-gouverneur Warmoth a annoncé sa décision de ne faire aucune nomination avant le 1er du mois prochain.

A la Monnaie, le nouveau surintendant, Dr. Smythe, n'entrera pas en fonctions avant la semaine prochaine.

Collision.—Hier matin, au moment où il abordait au pied de la rue du Canal, le bateau-ferry *Hattie* a heurté le steamboat *Alto* qui a été légèrement endommagé.

Trouvé mort.—Un Allemand du nom de Fred. Hubert, âgé de 52 ans, a été trouvé mort dans les lieux d'aisances chez M. Holland, rue Laurel, entre Jena et Cadix.

Blessé.—Hier matin à 10 heures un nommé J. Depuist âgé de 32 ans, habitant rue Julie No 383 a été blessé à la main droite par la chute d'une poutre tandis qu'il travaillait à la réparation d'un immeuble coin Franklin et Calliope.

Autres accidents.—Hier, à 1 heure 30, un nommé Aleck Jansen, un screwman, qui travaillait à bord du steamship *Buenaventura*, au pied de la rue Orange, a eu le pied droit écrasé par une machine à presser les balles de coton dans les cales.

—Hier est arrivé par le train du Southern Pacific un nommé Thos. Robinson qui, lundi dernier, à Jeannerette, s'est cassé une jambe en transportant des troncs d'arbres dans les marais.

—A 3 heures P. M. un nommé Edward Taylor, employé à décharger du coton à la gare du Texas Pacific eu a laissé tomber une balle qui l'a blessé au pied gauche.

—A 3 heures 30 P. M. un marin du nom de John Williams qui fermait les cales du steamship *Ocean King* au pied de la rue Première a glissé et est tombé dans la cale d'une hauteur de 35 pieds, se blessant grièvement à la tête.

—A 4 heures P. M. un nègre du nom de Edgar a été blessé aux deux jambes par la chute d'un paquet de douves, au pied de la rue Première.

Paragraphes.—James Meffran, un conducteur de fiacre, est tombé de son siège, encoignure Carondelet et St-Joseph, et s'est blessé à la tête.

—John Taylor, couleur, âgé de 85 ans, est mort subitement de débilite sénile, à Alger.

—Un nommé Raoul Salvadore a été arrêté pour avoir battu une petite fille.

—M. Petitfils, qui, avant-hier soir, avait été assez maltraité par trois rôdeurs tandis qu'il rentrait chez lui, a voulu intervenir dans une discussion entre deux individus qui allaient se battre, et il en est résulté que tous deux, tournant contre lui leur colère, lui ont administré une raclée mémorable.

—Hier matin, à 11 heures 30, Joe Howard, un nègre de 17 ans, a été amené sur un char à bras, de l'intersection de la ligne du Northeastern avec la ligne du Louisville-Nashville, où il avait eu la jambe droite cassée par un train à bord duquel il était monté avec son frère après avoir payé chacun 50 sous au serre-frein pour leur permettre d'aller jusqu'à la Nouvelle-Orléans. Arrivés à la ligne du Louisville ils ont voulu sauter, mais l'un d'eux, trébuchant contre une traverse, est tombé et a eu une jambe prise sous les roues.

LE CATHOLICISME EN SUISSE. — LE "REFERENDUM."—Une dépêche de Fribourg, 4 octobre, annonce que le grand conseil du canton de Fribourg a décidé aujourd'hui, à l'unanimité, l'ouverture en novembre d'une Université catholique à Fribourg.

Un fonds de 2 millions et demi a été constitué dans ce but.

Le 30 septembre, expirait le dernier délai pour le dépôt des pétitions demandant le referendum contre la loi rétablissant le poste de procureur général de la Confédération.

A la fermeture des bureaux, on comptait seulement 28,000 signatures au lieu des 30,000 exigées par la loi. Le referendum n'aura donc pas lieu.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseé.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
31 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 13, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Front.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L & N. E. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Gired.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Gired et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 1, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 16, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Sucre, Français
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Bourgogne et Mine.
412 [illegible] et White.
413 Remparts et Bagatelle.
414 Pables et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 France et coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
[illegible]
[illegible] Caserne des Etats-Unis.
[illegible] et Dauphine.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Le journal le Matin.

Paris, 17 octobre—Le journal le *Matin* écrit que le prince Ferdinand de Bulgarie, actuellement à Paris, craignant qu'un attentat ne soit fait à sa vie pendant sa tournée en Europe, prend toutes les précautions pour garder l'incognito. Le prince est gardé par des agents de police français et bulgares.

Le comité National.—Général Boulanger.

Paris, 17 octobre.—L'adresse du comité national portée au général Boulanger par M. Naquet, donne l'assurance au général de la fidélité du parti à sa cause et de la confiance de celui-ci dans le succès final.

On rapporte que le général Boulanger doit se rendre de Jersey à Bruxelles ou à Genève, puis entrera soudainement en France, pour y demander un nouveau jugement.

Ce plan sera mis à exécution quand le comité le jugera opportun.

Le parti Radical et les Modérés.

Paris, 17 octobre—Les chefs du parti Radical, voyant que les Modérés refusent d'accéder à aucune demande contenue dans le programme radical, ont résolu d'agir séparément. L'attitude hostile des Modérés assure une fusion avec une partie de la Droite.

La grève.

Paris, 17 octobre—Les mineurs qui se sont mis en grève à Lens sont au nombre de 9,000. Aucune arrestation n'a été faite.

Rente française.

Paris, 17 octobre. — Le trois pour cent est coté à 87 francs 37 1[2 centimes.

Le North German Gazette.

Berlin, 17 octobre.—Le *North German Gazette* dit qu'il n'est pas impossible que l'Allemagne refuse de reconnaître Mataafa comme roi de Samoa.

La même feuille ajoute qu'on doit supposer que les autres puissances signataires au traité samoan se sont exprimées dans le même sens, parce que, à la conférence tenue récemment à Berlin, tous les représentants ont été d'opinion que Malitoa devrait être proclamé roi.

L'empereur et l'impératrice d'Allemagne.

Berlin, 17 octobre— L'empereur et l'impératrice d'Allemagne ont fait une visite d'adieu aujourd'hui à la mère de l'empereur, avant de partir pour Milan. Leurs Majestés se mettront en route ce soir à onze heures.

Craintes d'inondation.

Vienne, 17 octobre—Les rivières dans la partie sud de la Hongrie montent rapidement. Nombre de villages sont menacés d'une inondation.

Le Conseil national suisse.

Berne, 17 octobre—Le budget a été présenté aujourd'hui au Conseil national. Il indique un déficit de 4,500,000 francs.

Prochaine entrevue avec M. Gladstone.

Londres, 17 octobre—M. Morley, Lord Granville, Sir William Vernon Harcourt et Lord Ripon doivent avoir une entrevue avec M. Gladstone demain à Hawarden, afin de décider s'il est opportun de déclarer les détails contenus dans leurs propositions relativement au Home Rule.

Le journal le Temps.

Londres, 17 octobre—Le journal le *Temps*, de Paris, dans un résumé des résultats financiers de l'Exposition, dit qu'à sa clôture le nombre de personnes qui auront visité celle-ci atteindra le chiffre de 26,000,000; peut-être s'élèvera-t-il plus haut.

Procès du Père McFadden.

Dublin, 17 octobre. — Le procès du Père McFadden et des autres personnes accusées d'avoir participé au meurtre de l'inspecteur de police Martin, à Gwedore, meurtre commis en février dernier, a commencé aujourd'hui à Maryborough.

Le steamer State of Nebraska.

Glasgow, 17 octobre—Le steamer *State of Nebraska*, qui avait été avarié à la suite d'une collision avec le *Montréal*, s'est fait réparer et est parti de Larne pour New-York aujourd'hui à 2 heures P. M.

Mariage royal.

Athènes, 17 octobre — Quatre-vingt-dix personnages appartenant à la royauté assisteront au mariage royal qui doit avoir lieu prochainement en cette ville.

L'empereur Guillaume.

Constantinople, 17 octobre—Le gouvernement a retiré de la Banque Ottomane une somme de $300,000 destinée à la réception de l'empereur Guillaume.

Le gouvernement russe.

St-Pétersbourg, 17 octobre.—Le gouvernement russe a consenti à la création d'un vice-consulat français à Bakirj, Russie.

Le yacht impérial russe Derjova.

Dantzic, 17 octobre.—Le yacht impérial russe *Derjova*, ayant la Czarine à bord, est arrivé aujourd'hui à Neufahrwasser, le port de cette ville.

Le Czar.

Dantzic, 17 octobre—Le Czar a reçu la Czarine à Neufahrwasser et l'a conduite sur un train spécial par lequel leurs majestés sont parties à midi pour St-Pétersbourg.

Le Dr Chas. O'Reilly et le colonel Atkinson.

St-Louis, 17 octobre—On rapporte sous bonne autorité, celle d'un nationaliste irlandais marquant de cette ville, que la visite soudaine en Angleterre du Dr Chas. O'Reilly et du Col. Atkinson de Detroit, est dans l'intérêt d'une réorganisation de la Ligue Nationale en Amérique.

Ils doivent se consulter avec M. Parnell à ce sujet et s'entendre sur l'opportunité de tenir une convention aux Etats-Unis.

Crime.

Murray City, O., 17 octobre—Des malfaiteurs résidant en cette localité ont brulé, pendant la nuit de mardi dernier, la maison de George Washington, un homme de couleur. Ruine complète pour ce malheureux.

Les misérables ont donné, pour toute raison de ce crime, qu'on ne veut pas de nègres ici.

Le meurtre du Dr. Cronin.

Chicago, 17 octobre—On lit dans le *Tribune* de ce matin: M. John F. Beggs déclare que si l'on n'accepte pas certaines conditions par lui posées, il mettra entre les mains de l'avocat-général un rapport détaillé, complet, de tout ce qu'il sait sur le meurtre du Dr. Cronin.

L'affaire Cronin.

Chicago, 17 octobre—Le témoin Stoltenberg a refusé de répondre aux questions du grand juri avant qu'il n'ait consulté un avocat. Il a déclaré qu'il était illégalement privé de sa liberté et qu'il ne donnerait aucun témoignage forcé.

Accident de chemin de fer.

El Paso, Tex., 17 octobre.—Un accident de chemin de fer est survenu hier près de Madden, à environ soixante milles de cette ville. L'ingénieur R. J. Bible, de St-Louis, et le chauffeur Charles Jones, ont été tués ainsi que le serre-freins, G. W. Mansfield.

Mme Janauschek.

Cleveland, O., 17 octobre—Une dépêche spéciale de Jamestown, N. Y., au *Leader*, dit: Pendant que Mme Janauschek se rendait au théâtre ce soir, elle a été violemment précipitée de sa voiture. Ses blessures n'offrent aucune gravité.

WASHINGTON.

Le consul des Etats-Unis à Trieste.

Washington, 17 octobre—M. Henry W. Gilbert, consul des Etats-Unis à Trieste, Autriche-Hongrie, rapporte au Département d'Etat que les exportations du district de Trieste, Fiume, pour 1888, sont de $1,600,043; une diminution sur l'année précédente de $592,983. La valeur total des importations des Etats-Unis est de $557,667; une diminution de $184,765.

Nomination.

Washington, D. C., 17 octobre—Le Président a nommé aujourd'hui Oliver C. Bosbyshell, surintendant de l'hôtel de la monnaie à Philadelphie.

Nomination par le président.

Washington, 17 octobre.—Le Président a nommé cette après-midi M. Richard E. Sloan, de l'Arizona, juge associé de la Cour Suprême de l'Arizona.

Le steamer la Bourgogne. L'Angelus et la famille de Millet.

New York, 17 octobre—Le steamer *La Bourgogne* vient de porter aux Etats-Unis le célèbre tableau de Millet "*L'Angelus.*" Par le même navire sont arrivés aussi des journaux de Paris, racontant comment la famille du célèbre artiste a été obligée d'évacuer sa demeure; celle où Millet a fait ses chefs-d'œuvre.

La maison était située au petit village de Barbizon, dans la forêt de Fontainebleau, près de Paris, où se trouve une colonie composée presqu'exclusivement d'artistes.

La destruction de la résidence de l'artiste est le fait d'une femme sans cœur et qui est possédée par l'avarice.

Par contre deux autres femmes, rendent un hommage touchant, ont acheté à un prix presque aussi grand que celui payé par des Américains pour l'*Angelus*, trois célèbres tableaux de Millet, qu'elles ont donnés au Musée du Louvre à Paris.

Le journal le *Figaro* écrit: Mme Pommerey, une veuve, a donné au Musée du Louvre, *Les Glaneuses*, et Mme Sameon Devilier vient de faire aussi don au même musée des toiles: *Le Printemps* et *Les Meules*, trois tableaux remarquables de Millet. Chaque coin de cette petite demeure évoquait un souvenir pour Mme Millet, et lorsque l'ordre brutal de quitter la maison lui arriva, la fille de la malheureuse veuve fut atteinte d'une maladie que l'on désespère de guérir.

Elle a fait appel, lorsque l'ordre de partir lui est parvenu aux américains amis de M. Millet qui avaient promis de s'occuper de cette affaire; mais leurs promesses sont restées de vains mots. La société des Artistes français qui aurait pu faire quelque chose, a permis que cet ordre fut mis à exécution et que la famille du célèbre peintre fut chassée de sa demeure. Aujourd'hui le fait est accompli; la maison de Millet a été rasée pour faire place à une bâtisse prodiuisant de beaux loyers.

M. Bolet Peraza délégué de la République de Venezuela.

New York, 17 octobre—M. Bolet Peraza, délégué de la République de Venezuela au Congrès International Américain, est arrivé en cette ville mardi dernier et a pris le train hier soir afin de rejoindre ses collègues qui se trouvent à Chicago. Il a été *interviewé* par un *reporter* du journal *Tribune* et a fait la déclaration suivante qui, dit-il, était en harmonie avec les idées des autres délégués:

"A mon arrivée à New York, j'ai lu l'éditorial qui a paru dans le journal *Tribune* mardi dernier et qui avait pour titre: "Une politique anti-patriotique." Je sympathise avec les opinions émises dans le dit éditorial et regrette sincèrement que certaines personnes essaient de rabaisser l'idée dominante qui nous a décidés à nous réunir pour le bien des trois Amériques. Je comprends facilement le mécontentement des Européens. L'Europe est jalouse; elle craint que son commerce avec nous ne soit amoindri par l'accroissement du nôtre avec les Etats-Unis, mais je ne comprends pas qu'un citoyen des Etats-Unis puisse être de la même opinion que les critiques d'outre mer.

Nous ne sommes pas venus ici animés d'aucune animosité envers l'Europe, mais ce qu'il y a de certain, c'est que notre sympathie est avec les Etats-Unis. Nous ne sommes pas de ceux qui demandent que le gouvernement de Washington s'arme pour défendre son peuple dans l'éventualité d'une attaque européenne contre notre République.

Il n'est pas urgent que l'Amérique croise le fer avec aucune autre puissance pour établir le droit de Sa Souveraineté. L'Amérique du Sud, l'Amérique Centrale et le Mexique envoient comme délégués des hommes éminents imbus du plus grand patriotisme pour les représenter à ce Congrès. J'apprécie les intentions honnêtes des Etats-Unis, ainsi que le splendide discours de M. Blaine prononcé à l'ouverture des délibérations de ce corps; mais ce qui m'a profondément touché ce sont les réceptions cordiales et fraternelles qui nous ont accueillis à notre arrivée.

Le successeur de M. Tanner.

New York, 17 octobre—Une dépêche spéciale de Washington au journal *Times* annonce que le président Harrison nommera probablement l'ex-agent de pensions Noble, de Syracuse, commissaire des pensions, pour succéder à M. Tanner.

Le steamer Athos.

New York, 17 octobre—Le steamer *Athos* est arrivé de Port-au-Prince dans ce port, après une affreuse traversée. Il rapporte qu'Hippolyte pense être le choix unanime du peuple à l'élection présidentielle qui aura lieu ce mois-ci.

Le Maritime Exchange—Le général Hippolyte élu Président de Haïti.

New-York, 17 octobre.—Un câblegramme reçu aujourd'hui au Maritime Exchange, annonce qu'Hippolyte a été élu à l'unanimité Président de Haïti.

LES MAISONS DE SECOURS A PARIS.—Voilà quelques chiffres qui donneront une idée de l'importance des services que les maisons de secours de Paris sont appelées à rendre aux malheureux.

Pendant le dernier exercice dans le 1er arrondissement qui a deux maisons de secours, on a compté 3,124 visites et 4,919 consultations données par les médecins attachés aux bureaux de bienfaisance.

Dans le 4me arrondissement, il y a eu 6,841 visites et 11,129 consultations; dans le 8me arrondissement, qui a trois maisons de secours, on a compté 3,205 visites et 13,801 consultations.

Si nous allons dans les quartiers excentriques, nous trouvons, dans le 14me arrondissement, 12,247 visites et 11,724 consultations; dans le 18me arrondissement, 16,438 visites et 35,333 consultations; et, enfin, dans le 19me arrondissement, le plus surchargé, 21,271 visites et 32,210 consultations.

Pendant le même exercice, il a été donné pour près de 100,000 francs de médicaments.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS:

73......CHARTRES......73

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

Arrivée.		Départ.	
No 2 Lim. Ex	7:00 am	No 4 Fast Mail	7:00 am
No 6 Coast	9:00 am	No 6 Coast	3:00 pm
No 1 Fast Mail	7:30 pm	No 2 Lim. Ex	8:15 pm
No 7, Bus. di-manche	9.35 pm	No 8, Bus. di-manche	7:00 am

ILLINOIS CENTRAL.

No 1 Passen	11:00 pm	No 2 Passen	9:15 am
No 3 Chic.and N. O. Lim.	7:30 am	No 4 St. Louis and Chic. Ex.	5:00 pm

TEXAS AND PACIFIC.

No 52 California Express	7:00 pm	No 51 California Express	8:00 am
No 54 B. R. Local	10:35 am	No 53 B. R. Local	3:50 pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited	11:00 am	No 2 Limited	8:35 pm
No 3 Fast line	6:30 am	No 6 Fastline	7:15 am

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.

No 1	9:00 am	No 2	8:00 pm
No 3	6:30 pm	No 4	8:00 am
No 5	10:10 am	No 6	3:30 pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY, MORGAN LINE.

No 19 Galvéston	2:45 pm	No 20 Galveston	11:40 am
No 17 Local	6:50 am	No 18 Local	7:30 pm

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD

Tous les jours excepté le dimanche	9:00 a.m. / 4:00 p.m.	Tous les jours excepté le dimanche	[illegible]
Dimanches seulement	10:10 a.m. / 6:10 pm	Dimanches seulement	8:00 a.m. / 5:00 p.m.

EAST LOUISIANA R. R. ABITA SPRINGS COVINGTON.

Le dimanche.
Arrivée......7:00 pm | Départ......7:00 am
Tous les jours excepté le dimanche.
Arrivée......9:45 am | Départ......4:00 pm

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

VENDREDI, 18 OCTOBRE 1889.

Bayou Sara—JESSE K. BELL, à 5 P M
Pointe Houmas—MARY E. COMEAUX, à 11 A M
Bas du fleuve—ALVIN, à 11 A M

SAMEDI, 19 OCTOBRE 1889.

St-Louis—CITY OF NEW ORLEANS, à 5 P M
Ouachita River—JOSIE W, à 5 P M
Bayou Sara—PAUL TULANE, à 5 P M
Rivière Rouge—DACOTAH, à 5 P M
Bayou Goula—BELLE OF THE COAST, à 12 M
Grand Lake—T. P. LEATHERS, à 5 P M

Fleuve et rivières.

Memphis, 17 oct.—Le fleuve baisse. Temps clair et frais. Arrivée, Kate Adams de Arkansas City. Départ, City of Baton Rouge pour St-Louis à 3 a m.

Cairo, 17 octobre—Le fleuve a 3 pieds 5 pouces et baisse. Temps clair et doux. Arrivé, New Sout[illegible] qui est reparti à minuit.

Cairo, 17 oct. soir—Le fleuve a 3 pieds 8 pouces et baisse. Temps clair et frais.

Louisville, 17 oct—La rivière monte—2 pieds 4 pouces aux chutes, 4 pieds 8 pouces dans le canal.

Evansville, 17 octobre—La rivière a 2 pieds 3 pouces et est stationnaire.

Le soir—La rivière a 3 pieds 3 pouces et est stationnaire. Temps clair.

Wheeling, 17 octobre—La rivière a 5 pieds 2 pouces et baisse. Temps clair et agréable.

Passes.

Port Eads, 17 octobre, 6 p m.—Vent du nord-est. Arrivés, à 1 p m. steamship anglais Vingate, capitaine Thompson, de Las Palmas, sur lest; à 4 à m. steamship anglais Henry Anning, capitaine Partridge, de St-Vincent, Cape de Verde, sur lest; steamship anglais Baron Belhaven, capitaine Wiseman, de Pernambuco via Rio de Janeiro; à 6:15 a m. steamship anglais Vulcan, capitaine Doyle, de Philadelphie, sur lest; barque espagnole Espana, capitaine Cisa, de la Havane, sur lest; à 5 a m. steamship Hutchinson, capitaine Baker, de la Havane.

Départs, steamship El Mar pour New York, Governor, Author et Siddons pour Liverpool, Joe Oteri pour Truxillo. Bernadin pour Bordeaux et Topaze pour Havre.

Marchés.

Paris, 17 octobre.—Rentes 3 pour cent 87 francs 37 1[2c.

Londres, 17 oct., 4 p m.—Consols à la clôture 97 3[16 au comptant et 97 5[8 à terme.

Havane, 17 oct.—Or espagnol 241 à 241 1[8. Sucre calme.

Change fort—sur les Etats-Unis, 60 jours, or 9 3[4 de prime; courte vue 10 1[4 à 10 1[2 de prime; sur Londres 20 1[4 à 21 1[4 de prime; sur Paris 5 3[4 à 6 de prime.

Liverpool, 17 octobre—Coton—Facile. Middling 6 3[4d.

Ventes 8,000 balles, dont 500 pour l'exportation et la spéculation et 6,800 balles coton américain.

New-York, 17 octobre.—Coton calme et stable. Middling Uplands 10 9[16. Middling Orleans 10 13[16.

Ventes 147 balles.

Futurs stables au déclin.

Livraison en octobre 10 40, novembre 10.02, décembre 10.00, janvier 10.09, février 10.06, mars 10.16, avril 10.19, mai 10.26, juin 10.31.

BULLETIN MARITIME.

JEUDI, 17 OCTOBRE 1889.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship City of Dallas, Galt, Puerto Cortes, Cortes, via Bélize.

ARRIVÉS.

Steamship [ang] Henry Anning, Partridge, St-Vincent, Cape de Verde, sur lest.
Steamship [ang] Vulcan, Doyle, Philadelphie, sur lest.
Steamship [ang] Wingate, Thompson, Las Palmas, sur lest.

A LA QUARANTAINE.

Steamship [ang] Baron Belhaven, Wiseman, Pernambuco via Rio de Janeiro, sur lest.
Steamship Hutchinson, Baker, Havane.

BATEAUX A VAPEUR.

Paul Tulane, Libano, Bayou Sara.
Lafourche Charlie, Bayou Goula.
Alice, Hope Villa.
Louise, Port Vincent.

EXPORTATIONS.

PUERTO CORTEZ, VIA BELIZE—par steamship City of Dallas—96 colis divers 25,000 pieds bois de charpente.

Arrivages de produits.

BAYOU SARA—par steamer Paul Tulane—1819 balles coton 2161 sacs graine coton 3 sacs coton en graine 932 sacs riz brut 212 barils sucre 372 barils mélasse et fret assorti.

BAYOU GOULA—par steamer Lafourche—112 barils sucre 151 barils mélasse [68 nouvelle] 1451 sacs riz brut 12 sacs coton en graine et fret assorti.

HOPE VILLA—par steamer Alice—3 balles coton.

PORT VINCENT—par steamer Louise—40 balles coton.

Par les chemins de fer.

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD—755 sacs riz brut et fret assorti.

SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY—1975 balles coton 41 balles linters coton 17 sacs graine coton 4 wagons graine coton 16 barils sucre 69 barils mélasse 12 barils sirop 140 barils riz 723 sacs riz brut 334 barils vin 20 caisses vin et fret assorti......Cargaison du steamship Morgan—de Brazos Santiago—630 sacs coton en graine 1866 sacs graine coton et fret assorti.

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—3183 balles coton 5 wagons graine coton 360 sacs farine graine coton 50 barils vin 3 dame-jeannes vin et fret assorti.

LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—6125 balles coton 11 wagons graine coton 600 sacs farine graine coton 160 sacs tourteaux et fret assorti.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—1880 balles coton 38 boucauts tabac et fret assorti.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—1861 balles coton et fret assorti.

N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—617 balles coton et fret assorti.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	Arrivée
Author	Liverpool	20 déc. 16
Alton Hall	Liverpool	Southport
Ardmeigh	Havre	rue Ire
Azalea	Anvers	rue Je
Bordeaux	Havre	4e dist. 41
Blagdon	Revel	1er dist. 32
Buenaventura	Liverpool	1er dist. 27
Chelydra	Brême	rue Je
Ohlites	Vera Cruz	Alger
El Dorado	New York	Alger
Exeter	Liverpool	2e dist. 27
Enfield	Buenos Ayres	2e dist. 39
Finsbury	Liverpool	Southport
Floridian	Liverpool	1er dist. 36
Goldsworthy	En réparation	Alger
Governor	Liverpool	Alger
Gardenia	Liverpool	Pte Tier
Gracia	Havre	rue Je
Isis	Liverpool	2e dist. 25
Joe Oteri, Jr	Truxillo	1er dist. 15
Lizzie Henderson	Trieste	1er dist. 15
Ocean King	Brême et Londres	rue Je
Paris	Havre	2e dist. 40
Professor Morse	En réparation	1er dist. 35
Rochdale	Copenhague	Gretna
Red Sea	Havre	2e dist. 47
Shédens	Liverpool	2e dist. 41
Schiehallin	Liverpool	Southport
Sing	Brême	Alger
Trinacria	Havre	rue Je
Victoria	Port Natal	2e dist. 29
Whitney	Laid up	Southport
Whitby	Havre	Alger
Waldensian	Havre	rue Je
Yucatan	Liverpool	1er dist. 35

NAVIRES.

Stephen	....	1er dist. 38

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Steamship Hudson, Thomas........parti 12 oct
Steamship El Paso, Quick.........parti 12 oct
Steamship Excelsior, Higgins.....parti 12 oct

PHILADELPHIE.

Steamship Yemassee, Doyle........parti 10 oct
Goelette 2 W Banks, McFarlane....parti 10 oct

LIVERPOOL.

Steamship Keyline, Coward........parti 28 sept
Steamship Asher, Jones...........parti 7 oct
Steamship Councillor, Long.......parti 12 oct
Steamship Australian, Pabst......parti 17 sept
Steamship Caribbean, Daniel......parti 23 sept
Steamship Historian, Baddie......parti 23 sept
Steamship Costa Rican, Wallace...parti 26 sept
Steamship Texan, King............parti 7 oct
Steamship Bolivar, Chandler......parti 29 sept
Steamship Cuban, Lawson..........parti 2 oct
Steamship Andean, Wraks..........parti 5 oct
Steamship Worsley Hall, Verrill..parti 28 sept
Steamship Yeoury.................parti 5 oct
Steamship Vesta, Carthabley......parti 9 oct
Steamship Bernard Hall, Alexander..parti 10 oct
Steamship Inventor, Jones........parti 10 oct
Steamship Californian, Pinkhall..parti 12 oct

LONDRES.

Steamship Angers, Parkins........parti 6 oct

MIDDLESBOROUGH.

Steamship Comeragh...............parti 27 sept

ANVERS.

Steamship Sir Wm Armstrong, McKenzie...........parti 5 sept

ROUEN.

Steamship Norfolk................parti 14 oct

RIVER PLATTE.

Steamship Natation Hansel........parti 3 oct

MONTEVIDEO.

Steamship Milton, ——............parti 20 août
Steamship Crown, ——.............parti 30 sept
Steamship Chilian, ——...........parti 28 sept
Steamship Bollonden, ——.........parti 28 sept

PALERME.

Steamship Lollebres, DiMarco.....parti 28 sept

GÊNES.

Steamship Alcalde, Hurst.........parti 27 sept

RIO DE JANEIRO.

Barque Crown Prince, Hansen......partie 1er sept
Barque Prince Arthur, Marsh......partie 13 sept
Steamship Baron Belhaven, Wiseman..parti 2 oct

LAS PALMAS.

Steamship Wingate, Thompson......parti 28 sept

BOSSO.

Steamship Free Lance, ——.........parti 28 sept

ST-VINCENT. AP DE VERDA.

Steamship Henry Anning, ——.......parti 30 sept

COLON.

Steamship Haytian, Coward........parti 28 sept

PERNAMBUCO.

Steamship Baron Belhaven, Wiseman..par 1 sept

BUENOS AYRES.

Steamship Milton, ——............parti 4 oct

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de terres améliorées sur le Chemin de Gentilly, à environ 10 milles de la ville, convenables pour fermes, vacheries ou pâturage, etc.

—Dans l'affaire de—

Veuve A. C. H. de Mouriaux vs Henry Vincent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,732—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un morceau de terre situé sur le Chemin de Gentilly, dans le Troisième District de cette ville, à peu près deux et un quart lieues de la dite ville de la Nouvelle-Orléans, faisant une partie de la plantation anciennement appartenant à J. Marmoden et désigné par le numéro 49 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 8 mars 1859 et déposé pour référence à l'étude de E. Bouny, notaire, une copie duquel est déposé au bureau du shérif, et mesurant conformément au dit plan, un arpent de face au dit Chemin Gentilly ou Bayou Gentilly, sur une profondeur de vingt et deux tiers d'arpents, entre lignes parallèles.

2° Un morceau de terre situé sur le Chemin de Gentilly ou du côté gauche du lac, dans le haut du troisième district de la dite ville, mesurant, conformément au dit plan ci-dessus décrit, plus ou moins, à peu près quatorze arpents et soixante-douze pieds de face au bayou Gentilly ou Chemin de Gentilly, sur une profondeur irrégulière d'à peu près trente arpents ou cinq mille quatre cent dix-huit pieds ou à peu près, sur la ligne du haut du dit morceau de terre vers la ville de la Nouvelle Orléans, et à peu près vingt-et-un arpents ou trois mille huit cent quatre vingt-deux pieds à peu près sur la ligne du bas du dit morceau de terre. Lequel dit morceau de terre est divisé sur le dit plan en quatorze lots désignés par les numéros cent soixante dix neuf, cent quatre-vingt-un, cent quatre-vingt-trois, cent quatre-vingt-cinq, cent quatre-vingt sept, cent quatre-vingt-neuf, cent quatre-vingt-onze, cent quatre vingt-treize, cent quatre vingt-quinze, cent quatre-vingt dix-sept, cent quatre vingt dix neuf, deux cent un, deux cent trois, deux cent cinq, chacun mesurant à peu près un arpent de face au bayou Gentilly ou Chemin de Gentilly sur une profondeur variant comme la ligne par le dit plan.

3° Un autre morceau de terrain situé à la droite du Chemin de Gentilly, ou du coté de la ville, à l'arrière du Troisième District de cette ville, mesurant, d'après le plan ci-dessus mentionné environ quatorze arpents, soixante-deux pieds de façade sur le Chemin de Gentilly, sur une profondeur irrégulière, plus ou moins, d'environ dix arpents ou dix-sept cent quatre-vingt-cinq pieds ou à peu près, sur la limite supérieure du dit morceau de terre du côté de la ville de la Nouvelle-Orléans; et environ dix huit arpents ou trois mille trois cent dix-huit pieds ou à peu près sur la limite inférieure du dit morceau de terre, lequel morceau de terre est divisé sur le dit plan en quatorze terrains désignés par les Nos cent quatre-vingt-deux, cent quatre-vingt-quatre, cent quatre-vingt-six, cent quatre-vingt-huit, cent quatre-vingt-dix, cent quatre-vingt-douze, cent quatre-vingt-quatorze, cent quatre-vingt-seize, cent quatre-vingt dix-huit, deux cent, deux cent deux, deux cent quatre, deux cent six, deux cent huit, deux cent dix, deux cent douze et deux quatorze, chacun mesurant environ un arpent de façade sur le chemin de Gentilly, sur une profondeur variant comme il est indiqué sur le dit plan. Les améliorations sur ce morceau de terre consistent en une bâtisse en bois, ayant deux chambres, mesurant chacune dix huit pieds sur seize, et un hangar devant de dix pieds sur trente, une écurie couverte en bois, de vingt pieds sur quarante; un poulailler et un puits à une profondeur de seize pieds, la façade et environ un tiers de la profondeur de chaque côté sont entourés d'une barrière en fil de fer. Le tout d'après un plan déposé au bureau du shérif et maintenant exhibé à la Bourse.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

15oct—15 22 29—nov5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frank Huber, Agt; Mme S. H. Atkins faite partie plaignante versus Mme C. Moran et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 24,556—En vertu d'un writ de fieri facias contre A. Kenner à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier district de cette ville, le SAMEDI, 26 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Dauphine et Bourgogne, mesurant en mesure française trente pieds de face à la rue Bienville sur cent vingt pieds plus ou moins, et à la mesure américaine trente et un pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Bienville sur cent vingt sept pieds six pouces et quatre lignes de profondeur. (L'acte de vente passé devant Chas Bolle, notaire, le 9 avril 1881 de Geo. Graver et son épouse Mary alias Bridget Murphy à A. Kenner, enregistré dans le livre 114, folio 313.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de A. Kenner.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

26 sept—28,30—oct 7,14,21,26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété commerciale de valeur rue Perdido.

Factors' and Traders' Insurance Co vs Mme Mary Ann Lévi, femme de A. Levi, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 26,411. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Carondelet et Carroll, et désigné par la lettre B, sur un plan du voyer fait par Thompson, député voyer de ville, le 15 mai 1858, déposé en l'étude de H. B. Cenas, alors notaire en cette ville. Lequel lot mesure 26 pieds 1 pouce de face à la rue Perdido sur une profondeur de 117 pieds 2 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

Acquis par feu Abraham Levi du plaignant dans cette affaire, conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 24 septembre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

26 sept—25—2 9 16 23 26 oct

ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES "HOME" DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Pour l'année prenant fin le 31 décembre 1888

ENCAISSEMENTS.		
Primes sur les risques d'incendie	$242,629 42	
Primes sur les risques de rivières	28,191 74	
Primes sur les risques de mers	4,156 61	
Primes non expirées de 1887	61,667 21	$342,660 49
Moins, primes non expirées de 1888		61,125 35
		$290,565 14
A AJOUTER.		
Escompte et intérêt	$21,744 26	
Loyers	995	$ 22,739 26
		$303,304 39
DÉBOURSÉS.		
Pertes par l'incendie	$112,080 36	
Pertes sur les rivières	1,613 64	
Pertes sur les mers	6,419 77	
Cancellations et réassurances	75,124 84	
Taxes et dépenses	31,321 69	
Réserve pour pertes non ajustées	20,000	
Dividendes payés en juillet 1888	11,000	$247,510 30
Profits nets		$ 35,754 10

La Compagnie possède l'actif suivant: 1888.

$167,000 Bons consolidés Crescent City	$187,940 00
Argent en banque	140,145 96
Billets à recevoir (Primes et Collections)	38,550 00
Propriété foncière (Bâtisse où est établie la Compagnie) (en 1887 $40,000)	36,000 00
10 Actions de la Banque Nationale Mutuelle	1,300 00
Primes en voie de perception	45,063 52
Total	$459,369 50

Nous, soussignés, jurons solennellement que ce qui précède est un exposé correct fait d'après les livres de la dite Compagnie.

THOS. SEPTON, Président.
JNO. O. BYRD, Secrétaire.

Jos. Bayle, rapporteur, et Wm. T. Hardie et E. Borland, membres du comité de finance de la Compagnie d'Assurances du Home, dûment assermentés, déclarent que ce qui précède, ainsi que l'exige la loi, est correct sous tous les rapports.

JOS. BAYLE, Rapporteur.
WM. T. HARDIE.
E. BORLAND.

Fait et signé sous serment pardevant moi, en mon étude, 163 rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, Lne, ce 11me jour de janvier 1889.

11janv—1mois JAMES FAHEY, Notaire.

Mme E. HUREAU,

MODISTE FASHIONABLE,

No 198 RUE DU CANAL.

STYLE PARISIEN.

Nouveaux modèles de Corsets français et d'ur[illegible] de [illegible] spécialité.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bertrand Saloy vs. A. E. Bombrun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,890—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Port et l'avenue Hagan, désignés par les numéros treize et quatorze, et mesurant comme suit. Trente pieds de face à la rue Dumaine, sur cent soixante-sept pieds deux pouces et soixante-quatre lignes de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 sept—17 24—oct 1 8 15 19.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Samuel Stewart et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 22,200 et 22,201—En vertu d'un writ de fieri facias, contre Alphonse Philips, comme notaire public et individuellement, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 2 novembre 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° La moitié indivise de trois lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Jackson et Joséphine, désignés par les numéros Un, Deux, Trois, et formant une portion de terre mesurant quatre-vingt quinze pieds, 11 pouces de face à la rue St Charles sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne de côté la divisant du lot No Quatre, et quatre-vingt quinze pieds, onze pouces sur la ligne du fond; aussi un lot de terre dans le même îlet, désigné par le No Vingt-deux, mesurant vingt pieds, dix pouces et six lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur de cent trente pieds, et vingt sept pieds dix pouces et six lignes dans le fond.

2° Aussi une moitié indivise de quatre lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos un, deux et trois et dix huit de l'îlet cinquante-cinq, bornés par les rues Pitt, Prytanée, Berlin et l'avenue Napoléon, d'après un plan lithographié déposé au bureau du Maire, notaire public, les dits lots Nos un, deux et trois sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun vingt-huit pieds sept pouces de face à l'avenue Napoléon, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles et le lot dix-huit est contigu dans le fond, mesurant trente pieds de face à la rue Prytanée, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Aussi, une moitié indivise de quatre lots de terre dans l'îlet borné par les rues Tolédano, St-Denis, St Patrick et Harmonie, mesurant chacun trente pieds rue Harmonie sur cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Acq. L. 92—fol. 224

4° Aussi, le lot huit, dans l'îlet cent quatre-vingt douze, borné par les rues St Louis, Toulouse, Robertson et Claiborne, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue St-Louis sur cent vingt pieds de profondeur. Acq. 124—fol 556.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

1er oct—1,8,15,22,29—2 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de stocks, actions, billets, comptes, etc.

Succession de Samuel Stewart et femme

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Nos 22,200 et 22,201—En vertu d'un writ de fieri facias contre Alphonse Philips, comme notaire et individuellement, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 22 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certificats, 1 action chacune, $5 chacune, de la German Mens Singing and Benevolent Association, Sixième District, N. O., un certificat, 5 actions, $50 chacune, Southern Hosiery Mills, un certificat, 10 actions, $5 chacune, Southern Automatic Electric Shock Machine Company, un certificat 1 action, $25, Audubon Driving Club Association; un certificat, $250 French Opera Association Limited, un reçu de $250, comme souscription au nouveau Stock of Mexican International Improvement Company, un certificat au 10[3 de intérêt dans 440 actions de la Mexican International Improvement Company, un reçu pour $187.50 étant 12 1[2 0[0 de 150 actions Mexican Mining and Prospecting Company, un certificat de 25 actions de $10 chacune dans l'Automatic Patent Operating Company Limited. Un certificat de Membership Club on Wheels; un certificat de 2 actions, $10 chacune, Traders Bank of N. O. et un lot de comptes ouverts, réclamations, billets, etc., d'après une liste en[illegible].

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

11oct—11 15 19 22

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de J. B. Lotrer vs Mary A. Hazard, veuve Louis Cormier.

(No 9,090 du Docket de l'ex-Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans), maintenant transféré à la

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 1440.—En vertu d'un writ de fieri facias dans l'affaire ci-dessus à J. B. Alcée Gauthreaux, ex-shérif civil de la Paroisse d'Orléans, adressé par l'ex-Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans et par le dit ex-shérif à Thomas Duffy, ex-shérif civil de la Paroisse d'Orléans, transféré, à moi transféré par le dit Thomas Duffy, et lequel dit procès a été transféré à l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, portant le No 1440 du docket de la dite Cour Civile de District, je vendrai à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No vingt-six, borné par les rues Canal, Jackson, Roman et Prieur, et mesurant en mesure américaine, environ vingt et un pieds de face à la rue Canal, sur cent vingt pieds de profondeur, une partie du lot No douze et contigu au lot No 11, ensemble avec une bâtisse en bois à deux étages à simple corps de logis connue comme le No 378.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

17 sept—17,24—oct 1,8,15,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à 12 mois de crédit.

The Citizens Bank of Louisiana vs Mistress Theresa Hermann et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,657—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district, de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et servitudes qui en dépendent, situé dans l'îlet borné par les rues Chartres (anciennement Condé), Ursulines, Royale et St Philippe, dans le second district de cette ville, désigné par le numéro trois sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, le 23 janvier 1845, déposé en l'étude de L. Hermann, ancien notaire, le dit lot mesure, à la mesure américaine, suivant le dit plan, trente-huit pieds huit pouces cinq lignes de face à la rue St-Philippe sur cent vingt huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné sur le côté de la rue Condé ou Chartres par les lots appartenant ou ayant appartenu à MM. R. Bragier et S. Dufossat, dans le fond par le lot numéro deux et sur le côté vers la rue Royale par la propriété de J. Glaisson. Ensemble avec quatre-vingts actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachée et reposant sur la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Ceci étant le second et dernier encan, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournira deux bons séparés, portant intérêt respectivement à raison de 8 et 10 0[0 par an de la date de vente jusqu'à paiement final; les dits bons devront être ou pour le montant total de la réclamation du plaignant, maintenant due, ou pour la proportion de la réclamation du dit plaignant, d'après le chiffre du montant d'enchère sur la propriété, la dite réclamation du plaignant actuellement étant comme suit:

La somme de quatre cents piastres ($400) avec dix pour cent d'intérêts depuis le 1er janvier 1883 jusqu'à parfait paiement, et en plus la somme de douze cent quatre vingts piastres avec huit pour cent d'intérêts par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1881, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant, à partir du 1er décembre 1882, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1884 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1885, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1886, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1887, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1888 le tout jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payer comptant le montant d'impressions, les frais du shérif, du greffier, etc., s'élevant à environ $250, et de plus déduire du montant de son enchère et payer comptant les taxes d'Etat, de la paroisse et de la municipalité sur la dite propriété s'élevant à environ vingt cinq piastres. L'acquéreur, en outre, assumera la balance de la dette hypothécaire du fonds non encore due mais sujette à être réclamée d'après la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de cinq mille neuf cent vingt piastres; l'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire à la Banque des Citoyens de la Louisiane, suivant sa charte et ses lois, et la balance, s'il y en a à prix de l'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

2 oct—2 9 16 19

PAR LE CONSTABLE.

John Farrell vs. Louis Smith.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans. No 16,645.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'encan, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, à mon entrepôt, No 159 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

8oct—8 12 19

LA QUARANTAINE.

Proclamation Annuelle

Par Francis T. Nicholls, gouverneur

DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Attendu que le 11 avril A. D. 1889, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a adopté des résolutions requérant l'Exécutif de cet Etat à émettre sa proclamation de Quarantaine annuelle contre les ports ci-après énumérés, à prendre effet à partir du 1er mai A. D. 1889.

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI, et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection, maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIÈRE CLASSE.—Navires venant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent, sont infectés: c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou qui ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire supérieure, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine, sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de CINQ (5) JOURS PLEINS, à partir de l'heure de leur arrivée à la Quarantaine.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Les navires arrivant de ports infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard pourront devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets ou les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de QUARANTE (40) JOURS, ainsi qu'une complète désinfection.

Conformément à la loi, et d'après la suggestion du dit Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, j'ai cru devoir lancer ma proclamation annuelle de quarantaine, ordonnant sa mise en vigueur à partir du MERCREDI, 1er mai A. D. 1889, contre les ports ci-dessus désignés, ainsi qu'il est prévu dans ce qui suit:

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations de l'Etat, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements ci-dessus, et le Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans sera tenu de procéder énergiquement contre toute violation des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

(SCEAU) En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et y fait joindre le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 16me jour d'avril de l'an de N.-S. mil-huit-cent-quatre-vingt-neuf.

FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour le Gouverneur;
GEO. SPENCER sous-secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter la mise à exécution des règlements de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tous coins, tapis, rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en osier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consulaires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages capables de s'endommager par l'eau en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des vêtements, rideaux, velours et autres articles d'une texture délicate, par ils courront courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où est la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se pourra être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés à la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé et à un de ses employés.

7. Les navires portant des cargaisons de fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine. Les capitaines de navires devront, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement ladite cale, placer cette bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible.

8. Tout navire observant ces prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et aucune rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention ainsi que les frais de désinfection, etc.

20 avril—

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tous 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1886. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50,606 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association et les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM, Contrôleur de la circulation. (Comptroller of the Currency)

M. Arnestein,	A. M. Agelasto,
F. Alpante,	A. Alcador,
Joseph Bart,	Joseph Brugers,
A. Bavhi & Co.,	Dr. J. Bender,
W. E. Bell,	W. B. Bell, adm. success.
R. Benjamin & Co.,	A. Bodault & Co.,
Louis Balleo,	Bender & De Buel,
L. Bobolet,	F. Bolden,
J. Brandon,	F. Bouas,
J. P. Barthélemy,	Louis Bonee,
Bayale & Bro.,	L. Bohlsen,
C. Barbe,	E. R. Burlade,
J. A. Blaffer & Co,	W. Alexandre Bosse,
Jean Ballencie,	J. A. Brédaux,
Samuel Bandera,	Compagnie & Lambert,
James D. Coleman,	F. Calloway, agent,
Amadis Couturie,	F. Cora,
Lacy Curtis,	François Carrere,
Creole Fire Co. No. 9,	Cosby & Miller,
P. Casse, agent,	P. Cose,
Eugene Coulon,	H. Conrad,
J. Cassard,	I. Chabert,
J. H. Chipot,	Herman Curtius,
Louis Chaplain,	John Crickard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lemaistre,
Mme Louis De Golls,	P. Dupeaume,
T. B. Dunbar,	A. Dumestre,
P. Dejan,	J. C. Denis,
Arthur Denis,	De Buller Hart & Co.,
Dominique Desa,	Gomez Dupas,
G. Dresco,	G. M. Ball,
A. Dumestre,	M. T. Deucre,
Davallier & Co,	A. De Baimte Gême,
S. Escoffier,	Manuel Elliott,
Percival Forgey,	Florian Fiança,
F. B. Fistine,	Foley, Granger & Co,
J. A. Fernandez,	A. Fusch,
Fritz & Brandon,	Charles Fiza,
J. B. Frank,	M. Fuher,
Gustave Furata,	R. C. Fleisour,
Felber & Gonsenheim,	G. R. Finalay,
Mme Gust. Fournade,	Joseph Gusenheimer,
Joseph Gatzinger,	Gauquelly & Allen,
T. Gemmelly,	A. Gredeley,
Isadore Gerard,	Fred Good,
Goldenhow & Kelly,	Mme Amedie Guirand,
G. H. Gardner & Co,	Howard Gorman,
S. Guignault,	J. Gariel,
R. J. Hamilton,	Herman & Vigne,
J. M. Hemann & Co.,	George How, M. D.,
Mme Anna Hill,	B. Hecke,
C. C. Holtz,	Mme Henry Hébert,
Marx Israel,	Isaac, Ayeck & Co,
Johnson & Manson,	C. B. Johnson,
Jeannenand & Co,	J. M. Jacquinet,
B. Jahreau,	F. Jeanfield,
Harriet Johnson,	Emile Kern,
C. W. Kulender,	Arnold & Co,
Dr B. Kunzmann,	A. Lecanové,
Joseph Larries,	J. Lépine,
M. Lemaure,	T. Lacoste,
C. L'Hote & Co,	La. Equit. Life Ins. Co.
Edward Liechy,	Lonn & Sinoboldt,
Lebouinne & Dubla,	Mme J. B. Laporte, Sue
T. Lafon,	La. Ice Manufact. Co.
G. A. Lanaux,	Peter Lena,
R. Montenas & Co,	Charles Manson,
A. J. Meunier,	J. Mosle,
M. Mann,	F. Montavra, agent,
F. Masse,	C. M. Mangin,
J. G. Monroe, curateur,	Maignan & Laborde,
Ulna Marsion, Succ. de	J. Mouzet,
Philip McCabe,	E. Mosle,
Louise Malle,	George Marigny,
A. May,	V. Merrill,
Dr A. Mercier,	E. Marle,
Michael Mettieux,	Benito Nivetta,
Newton & Bell,	Frank Oberhauser,
A. Olivier & Co,	E. E. Orten curateur,
J. Pablo,	S. P. Partaly, agent,
Mme Anna Pedigon,	Prichard & Bockham,
E. Petit,	Perkins, Swenson & Co,
P. Pellarte,	A. R. Perkins,
A. Pelloste,	R. Poche,
F. Perrin,	Plauché Cotton Press
A. Quinn Fils,	B. Rabasse,
F. Roger & Co,	J. Ravines,
J. Roman,	Mme Anna Renne,
J. Raznick,	William Rayne,
F. Rouen,	[illegible]
[illegible]	[illegible]

BUREA[illegible]

L'Abeille de [illegible]

Bureaux : 7[illegible]

Entered at the P[illegible] as Second Class M[illegible]

NOUVEL[illegible]
SAMEDI, 19[illegible]

PRIX DE [illegible]

La Convent[illegible]
eaux pr[illegible]
peka, K[illegible]

Nous avons, e[illegible] ment, à la N[illegible] qui nous a [illegible] pas mal de [illegible] fétions bien de [illegible] prétons aucune [illegible] passe hors de [illegible] choses où nous [illegible] sont engagés, [illegible] ou pâtir. Nous [illegible] poursuivre, les [illegible] dont nous [illegible] tés grandissant [illegible] la tache d'hum[illegible] assant à [illegible] nous essayons de [illegible] mais il est [illegible] dés de toutes [illegible] après avoir, [illegible] sement, pour [illegible] rage digne d'un [illegible]

C'est un dang[illegible] nous menace [illegible] prenons garde, [illegible] vingtienne [illegible] ver malheur.

On doit savoir [illegible] l'Ouest est [illegible]

Aussi, la [illegible] sur ce sujet, Topeka. Un [illegible] défendu, du [illegible] Il a pris en [illegible] minorité, qui [illegible] Golfe, trois [illegible] dont l'un [illegible] qui n'enlève [illegible] que personne [illegible] En vain l'ex[illegible] l'honorable M. [illegible] cours de M. W[illegible] lui, le rapport [illegible] juste, plus [illegible] montré [illegible] résolutions [illegible] les a [illegible] sont soumises [illegible]

Il y a là un [illegible] nous faut [illegible] assez de tout [illegible] a enlevé? [illegible] perdre le peu [illegible] La fait est [illegible] nous qu'il y a [illegible] dans une [illegible] avions l'm[illegible] gouvernement